

COMMUNE DE LANDAS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Landas, régulièrement convoqué le sept décembre deux mil dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANCKE

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf :

ABSENTS EXCUSES : Monique HUBAUT, Tiphonie DEPINOY et Christophe MONDOU qui avaient respectivement donné procuration à Marie-Line LESTIENNE, Véronique FERMAUT et Jean-Paul FRANCKE,

Le Maire propose le secrétariat de séance à Dorothee MOLLET qui l'accepte, proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la réunion du 22 Octobre 2018 est signé sans observation.

INSTALLATION DE Madame Maryline DELANGUE DANS SES FONCTIONS DE CONSEILLERE MUNICIPALE

Suite à la démission de Monsieur Bernard DUCHATEAU, Conseiller Municipal, il y a lieu de procéder à son remplacement. Conformément à l'article L270 du Code Electoral qui stipule que le candidat, venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste et dont le siège devient vacant.

Madame Maryline DELANGUE, remplissant les conditions ci-dessus, a été invitée à la présente réunion du Conseil Municipal en lui proposant ce poste vacant.

Madame Maryline DELANGUE a répondu favorablement à cette invitation en acceptant le poste de Conseillère Municipale et a donc été installée dans ses fonctions. Elle a précisé ne vouloir intégrer aucune commission.

Le Tableau des Conseillers Municipaux est donc modifié comme suit :

TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Population Municipale Totale: 2427

Effectif légal: 19

Nombre d'Adjoints: 5

N° d'Ordre	NOM ET PRENOM des Conseillers Municipaux	Fonction	Sexe	Profession	Date et Lieu de Naissance	Date de l'Élection	Nombre de Suffrages Obtenus
1	FRANCKE Jean-Paul	Maire	M	Ancien Doyen de la Faculté de Médecine retraité	27/02/1943 à Charleville	29/03/2014	708
2	HUBAUT-LORTHIOIR Monique	1 ^{er} Adjt	F	Economiste de la Construction	07/02/1970 à Montauban	29/03/2014	708
3	CLIQUET Daniel	2 ^{ème} Adjt	M	Ingénieur Maitre d'Œuvre retraité	21/10/1947 à Quarouble	29/03/2014	708
4	FERMAUT-GRAVELINE Véronique	3 ^{ème} Adjt	F	Professeur des Ecoles	14/11/1970 à Lille	29/03/2014	708
5	DELROIX Patrick	4 ^{ème} Adjt	M	Technicien SAV Bureautique retraité	07/04/1951 à Fresnes/Escout	29/03/2014	708
6	DESCAMPS-DESOTTEUX Chritelle	5 ^{ème} Adjt	F	Assistante Maternelle	03/06/1970 à Somain	29/03/2014	708
7	RIDON Jean-Michel	CM	M	Informaticien	04/12/1955 à Landas	29/03/2014	708
8	MOLLET-CAMBRAI Dorothée	CM	F	Cadre Commercial	07/02/1977 à Cambrai	29/03/2014	708
9	LESTIENNE-DETAVERNIER Marie-Line	CM	F	Comptable Ets Français du Sang	27/08/1959 à Nomain	29/03/2014	708
10	DANSETTE Eric	CM	M	Directeur Chbre Métier et Artisanat	25/10/1963 à Lille	29/03/2014	708
11	ZAMPIERI Myriamne	CM	F	Resp Communication Ffélécom	30/04/1952 à Wattrelos	29/03/2014	708
12	LORTHIOIR Marcel	CM	M	Retraité Technicien Ppal Conseil Général Chef Cuisinier Collège	17/05/1968 à Montauban	29/03/2014	708
13	DEPINOV Tiphanie	CM	F	Préparatrice en pharmacie	13/09/1984 à Lille	29/03/2014	708
14	MONDOU Christophe	CM	M	Maitre de Conférence Univ Lille2	21/12/1965 à Marseille	29/03/2014	708
15	LECOEUVRE Dominique	CM	F	Auxiliaire de puériculture	18/10/1959 à Landas	29/03/2014	628
16	DAUCHY Jean-Louis	CM	M	Responsable relations extérieures en télécommunications	01/01/1959 à Landas	29/03/2014	628
17	DUBUS Brigitte	CM	F	Médecin neurologue retraité	10/10/1948 à Douai	26/09/2016	708
18	DUPIRE François	CM	M	Retraité Agricole	16/11/1949 à Landas	03/04/2017	628
19	DELANGUE Maryline	CM	F	Assistante Commerciale	17/07/1970 à Valenciennes	13/12/2018	628

NOTA: Ce tableau doit être dressé conformément aux articles R*121-1 et R*121-11 du Code des Communes. Deux exemplaires seront adressés immédiatement à la préfecture pour l'arrondissement de Landas et trois exemplaires à la sous-préfecture pour les autres arrondissements. Une copie devra être déposée, d'une manière permanente, au secrétariat de la Mairie



Le Maire,
JP FRANCKE

048/18 : AVENANT NEGATIF AU MARCHÉ « TRAVAUX EGLISE »

Monsieur le Maire expose que, compte tenu de certaines modifications constatées lors de l'avancement des travaux, il y a lieu de signer un avenant négatif avec la société LEON NOËL (lot N°1 Maçonnerie - Pierre de taille) pour lequel était chiffré, dans le montant du marché, des prestations non réalisées : la fourniture d'un Bungalow pour les réunions de chantier et son alimentation électrique, branchement électrique et eau de chantier. Il y a donc lieu de diminuer la prestation du Lot N°1 de 4 160,00€HT

Le montant du marché, Tranche Conditionnelle « Tour et Flèche » pour le Lot N°1 est donc de :

Travaux d'Urgence et Tranche Conditionnelle (1 ^{ère} Travée et Tour et Flèche) :	263 297,72€HT
Avenant Objet de la présente délibération :	- 4 160,00€HT
Nouveau Montant du marché du Lot 1 :	259 137,72€HT

Après avoir pris connaissance de ces modifications, le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée accepte cette modification du lot N°1 du marché de travaux de restauration de l'église et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

049/18 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de restauration du Clos et Couvert et des Vitraux de l'Eglise Saint Vaast de Landas énoncé lors de la séance du 7 mars 2016. Le montant total des travaux relatif au projet total énoncé s'élève à 1 229 311.74€HT.

Afin de boucler le financement de ce projet, il propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) programme 2019 pour la tranche conditionnelle – restauration des 4 dernières travées de la NEF de l'église, d'un montant estimé à 485 825,57€HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de restauration des 4 dernières travées de la NEF de l'église Saint Vaast de Landas – tranche conditionnelle,
- Sollicite pour ce projet une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019,
- Dit que le financement sera assuré comme suit :

Nom de l'opération	Restauration du Clos et Couvert et des Vitraux de l'Eglise Saint Vaast de Landas : maîtrise d'œuvre et travaux				
	Toutes Tranches confondues DE 2016 A 2020	Tranche ferme 2016 : MO et travaux d'urgence nefs et bas côtés+2 vitraux	Tranche conditionnelle1- 2017 : Restauration Tour+Flèche de l'église	Tranche ferme 2018 : Chœur et sacristie de l'église	Tranche conditionnelle 1- 2019 : Travées restantes de la nef
Montant HT de l'opération	1 229 311.74 € HT	191 234.66 € HT	352 318.72 € HT	199 932.79€T	485 825.57 € HT
Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR	332 543.21 € (27.05%)	35 163.21 € (attribuée)	34 958.00 € (attribuée)	68 092 € (attribuée)	194 330.23 €
Subvention sollicitée auprès du Conseil Général	300 000 € (24.40%)	300 000 € (attribuée)			
Autofinancement (Dons, fond. du Patrim, commune)	596 768.53 € (48.55%)	587 884.57 €			

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Le Maire précise que l'agence de Nathalie T'Kint à Lille est le maître d'œuvre sur ce projet et que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif des années 2017, 2018, 2019 et 2020.

050/18 : AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX « CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE »

Monsieur le Maire expose que des aléas de chantier nous obligent à prévoir deux avenants au marché de travaux de construction de la médiathèque :

Lot N°1 : Suite au passage d'un technicien d'ENEDIS, il s'avère nécessaire de prolonger le muret technique devant recevoir les coffrets des différents concessionnaires jusqu'en limite de propriété.

Ce changement engendre un surcoût de 2 345,58€HT qui nécessite la signature d'un avenant au marché initial

Le montant du Lot N° 1 (Démolition, GO, VRD, Charp Métal) devient donc : 467 595,96€+2 345,58€=469 941,54€HT.

Lot N°5 : Malgré les renseignements fournis par le constructeur de la tribune repliable, le fournisseur des sols souples ne veut pas garantir le non poinçonnement du produit prévu au marché suite aux manipulations de cette tribune mobile.

De ce fait il est préconisé de choisir un autre revêtement mieux adapté à notre utilisation. Ce changement de produit engendre un surcoût de 3 995,70€HT qui nécessite la signature d'un avenant au marché initial.

Le montant du Lot N° 5 (Peintures, Sols souples et Carrelage) devient donc : 66 697,76€+3 995,70€= 70 693,46€HT.

Le montant total du marché devient donc :

Lot N°1:	469 941,54€HT	} Soit un total de : 1 074 724,98€HT
Lot N°2:	73 316,63€HT	
Lot N°3:	158 478,50€HT	
Lot N°4:	114 402,20€HT	
Lot N°5:	70 693,46€HT	
Lot N°6:	109 565,00€HT	
Lot N°7:	63 005,27€HT	
Lot N°8:	15 322,38€HT	

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée accepte cette modification au marché de travaux de construction de la Médiathèque et autorise le Maire à signer les deux avenants correspondant.

051/18 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCPC POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire expose que, conformément à la Loi du 13 Août 2004, le Conseil Communautaire de la CCPC, lors de sa séance du 03/10/2016, a décidé d'attribuer des fonds de concours à ses communes membres.

A ce titre, la commune de Landas peut prétendre à une dotation forfaitaire de 100 000€ plus 35€ par habitant soit un total de 183 790€

Afin de financer les travaux de construction de la médiathèque, Monsieur le Maire propose de solliciter les services de la Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT afin d'obtenir le versement de la totalité de cette somme.

Le plan de financement des travaux de construction de la médiathèque est établi comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etudes	10 125,00€	493 030,00€	Subvention DRAC (37,75%)
Honoraires	135 600,00€	300 000,00€	Subvention Conseil Départemental (22,97%)
Travaux	1 072 379,40€	183 790,00€	Fonds de Concours (14,07%)
Aménagement Intérieur	88 019,00€	329 303,40€	Autofinancement (25,21%)
TOTAL	1 306 123,40€	1 306 123,40€	TOTAL

Où cet exposé, le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée valide ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter, auprès des services de la Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT, le versement de la totalité de la somme de 183 790€ au titre du fonds de concours pour financer les travaux de construction de la médiathèque.

052/18 : DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BP 2018

A la demande de la trésorerie et afin de régulariser les écritures d'ordres, il y a lieu de prévoir les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		RECETTES	
023 Virement à la section d'investissement	1 200,00 €	042-7761: Diff sur Op Transf en Invest	- 6 018,13 €
042-675: Valeur Compt Immob cédées	- 7 218,13 €		
	- 6 018,13 €		- 6 018,13 €

INVESTISSEMENT - DEPENSES		RECETTES	
10006-2181: Install Générales, Aménag	0,60 €	021: virement de la section de fonctio	1 200,00 €
37-2313: Immobilisations en cours	- 0,60 €	040-2181: Matériel de Transport	- 7 218,13 €
040-192: Plus ou moins value cession imm	- 6 018,13 €		
	- 6 018,13 €		- 6 018,13 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée, accepte cette proposition et autorise l'ouverture des crédits ci-dessus au budget 2018 de la commune.

053/18 : AUTORISATION BUDGETAIRE POUR 2019

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Opération		Libellé	Objet : crédit 2018 prévus pour :	Montant pour 2019
10002		MAIRIE	Petit Matériel	5 000,00€
10004		TERRAIN DE FOOTBALL	Travaux accès	5 000,00€
10007		TRAVAUX DE VOIRIE	Travaux rues Hennoy,...	34 050,00€
10009		CIMETIERE	Travaux Divers	5 000,00€
13		EGLISE	Travaux de restauration (Solde travées NEF)	471 541,19€
17		SALLE POLYVALENTE	Petit matériel	5 000,00€
37		MEDIATHEQUE	Avenants au marché	35 750,81€
39		ACQUISITION FONCIERES	Maison place S. Carnot	27 500,00€

Il est précisé que les crédits seront repris au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise cette ouverture de crédits au BP2019.

054/18 : CONTRAT POUR LA POSE, LA DEPOSE, LA MAINTENANCE ET LE STOCKAGE DES ILLUMINATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de pose, dépose et maintenance des illuminations de Noël est arrivé à échéance et qu'il convient de le renouveler à compter de l'année 2018/2019.

Il présente le contrat proposé par la société LONGELIN, contenant les prix pour chacune des prestations ou fournitures pour un montant pour l'année 2018/2018 de 4060,00€HT pour la pose et la dépose et 300,00€HT pour le stockage des motifs. Ce contrat est renouvelable tacitement chaque année pour une période de 3 ans maximum.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer ce contrat.

055/18 : CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE DU STADE, DU PLATEAU SPORTIF COUVERT ET DE L'ECLAIRAGE DE MISE EN VALEUR

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de conclure un contrat pour l'entretien de l'éclairage du stade, du plateau sportif couvert et de l'éclairage de mise en valeur de bâtiment.

Il présente le contrat proposé par la société LONGELIN, contenant les prix pour chacune des prestations ou fournitures. Les interventions se faisant à la demande.

Ce contrat est renouvelable tacitement chaque année pour une période de 3 ans maximum à compter du 01 Janvier 2019.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer ce contrat.

056/18 : SURVEILLANCE CANTINE

Monsieur le Maire expose que la commune assure, les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi des périodes scolaires, un service cantine le midi qui nécessite la mise en place d'une surveillance.

Cette surveillance est assurée par le personnel enseignant en place qui est nommé par arrêté du Maire.

Le salaire des enseignants est prévu par le décret 66-787 du 14/10/1966 qui fixe les taux plafonds de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par les professeurs des écoles en dehors de leur service normal. Les taux plafonds sont actualisés par circulaire préfectorale.

Il est demandé au Conseil de valider le principe des surveillances cantine tel que décrit ci-dessus.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à intervenir.

057/18 : TARIFS CANTINE POUR 2019

Le Conseil Municipal,

Vu les textes en vigueur relatifs aux tarifs des cantines scolaires,

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006,

Vu le tarif appliqué depuis le 1^{er} janvier 2014, soit 3.23 € par repas pour un enfant landasien et 4.43 € pour un enfant extérieur,

Après délibération, par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal **DECIDE** :

De maintenir, à compter du 1^{er} janvier 2019, le prix du repas réclamé aux familles aux tarifs suivants :

- Familles Landasiennes : 3.23 € par ticket
- Familles Extérieures : 4.43 € par ticket

058/18 : GARDIENNAGE DES EGLISES ET DES TOILETTES PUBLIQUES

Monsieur le Maire rappelle que les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 08 janvier 1987 et N°17/10 du 19 avril 2017 précisent que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que pour les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisés suivant la même périodicité.

La circulaire préfectorale N° 18-03 du 12 mars 2018 rappelle que, le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la circulaire N°17/10 précitée, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure fixé, en 2018, à 479,86€ pour un gardien résidant dans la commune.

L'indemnité ainsi versée à Monsieur Jean-Paul DUPONT, gardien résidant dans la commune 6 Place Sadi Carnot pourrait être fixée à 479,86 Euros.

Après en avoir délibéré, par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer, chaque année jusqu'à la nouvelle revalorisation, l'indemnité de gardiennage de l'église communale, du cimetière et des toilettes publiques à 479,86€ pour le gardien résidant dans la commune
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets primitifs de chaque année.

059/18 : AFFILIATION VOLONTAIRE AU CDG59

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la Loi N°84-53 du 26/01/1984 modifiée et au Décret N° 85-643 du 26/06/1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

La régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles ayant sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, il y a donc lieu de délibérer sur cette demande.

Où cet exposé, par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal accepte cette demande et autorise l'adhésion de la Régie Personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles au CDG59.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES

DATE	N° ARRETE	OBJET
19/11/2018	CI/2018/009	Arrêté accordant une nouvelle concession au colombarium- à Monsieur et Madame MARCHAND-CROCHON

QUESTIONS DIVERSES

Commission de Contrôle des Listes Electorales :

Dans le cadre du Répertoire Electoral Unique (REU), Monsieur Jean-Louis DAUCHY demande si une formation expliquera les différentes missions de cette commission. Monsieur le Maire confirme qu'une réunion sera organisée dans ce but.

Personnes Agées :

Monsieur Patrick DELCROIX expose que le CLIC a mis en place un document appelé « Fiche Sécurité Santé » qui sera mis à disposition des personnes seules. Ce document sera complété par le médecin de famille.

Par ailleurs, afin de sécuriser les personnes seules, il est possible d'installer pour ceux qui le souhaitent, une boîte à clés sécurisée par un code permettant à la famille ou aux proches connaissant ce code de pouvoir entrer dans l'habitation en cas de problème.

Voyettes et Fossés :

En 2019 il nous faudra relancer le dossier des voyettes et revoir la cartographie des fossés et cours d'eau qui doit être complétée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30
